



Mon sujet a propos de La nationalité

Par **matrimuller**, le **01/09/2014** à **00:34**

Après le décès de mon père en 2007, on a retrouvé sa carte d'identité établie en 1957 et la carte d'assurance,
il est mis dessus qu'il est de nationalité française ; je vis toujours en Algérie et j'aimerais connaître les démarches à suivre et si je peux avoir aussi la nationalité française

Par **matrimuller**, le **01/09/2014** à **00:35**

Après le décès de mon père en 2007, on a retrouvé sa carte d'identité établie en 1957 et la carte d'assurance,
il est mis dessus qu'il est de nationalité française ; je vis toujours en Algérie et j'aimerais connaître les démarches à suivre et si je peux avoir aussi la nationalité française

Par **domat**, le **01/09/2014** à **09:59**

bjr,
il est normal que votre père ait eu une carte d'identité française puisque avant 1962, l'Algérie était des départements français.
à l'indépendance de l'Algérie, les Français de droit communs sont restés français et les Français de droit local ont reçu la nationalité algérienne sauf demande contraire faite avant 1967.
donc vous avez suivi la nationalité algérienne de vos parents et vous ne pouvez pas prétendre, selon les renseignements que vous donnez, à la nationalité française.
vous pouvez consulter sur ce site des réponses apportées à des questions similaires.
cdt